

Original: anglais/espagnol/français

Informations sur la mise en œuvre des programmes d'observateurs scientifiques communiquées par les CPC
Compilé par le Secrétariat de l'ICCAT

(Informations en date du 11 octobre 2024)

Les informations du tableau ci-dessous reflètent les réponses des CPC à l'exigence S:GEN11, Informations sur la mise en œuvre de la [Recommandation de l'ICCAT visant à établir des normes minimales pour les programmes d'observateurs scientifiques à bord de navires de pêche \(Rec. 16-14\)](#). La plupart des informations pertinentes seront incluses dans les rapports annuels en eux-mêmes mais le résumé donne des indications quant à savoir si elles ont été soumises ou non. La liste des CPC qui ont soumis le formulaire ST09 complété est également incluse.

CPC	Applicable ?	Date de première soumission	Réponse / Réponse pour N/A	Observation du Secrétariat	ST09 soumis ?	Raison dans l'IOMS pour la non-soumission du ST09
Albanie	Oui		L'Albanie dispose de données du programme d'observateurs sur les rejets, les prises accessoires ou les captures accidentelles d'espèces vulnérables dans la flottille albanaise de chalutiers et de petites sennes pélagiques en mer Adriatique.		Non	Le programme d'observateurs a porté sur les rejets, les prises accessoires ou les captures accidentelles d'espèces vulnérables dans la flottille albanaise de chalutiers et de petites sennes pélagiques en mer Adriatique.
Algérie	Non		Aucun changement depuis la dernière soumission.	La réponse devrait être 0 = Applicable. Aucune exemption à cette exigence n'a été accordée.	Non	Aucun changement depuis la dernière soumission.
Angola	Oui		Aucune donnée concernant ces informations mais des démarches sont actuellement entreprises afin de disposer de ces données l'année prochaine.		Non	L'Angola ne dispose pas de donnée concernant ces informations mais des démarches sont actuellement entreprises afin de disposer de ces données l'année prochaine.
Barbade	Non		La Barbade n'a pas encore mis en œuvre de programme d'observateurs. Toutefois, la nouvelle loi de gestion et de développement des pêches durables		Non	La Barbade n'a pas encore mis en œuvre de programme d'observateurs. Toutefois, la nouvelle loi de gestion et de développement des pêches durables accompagnant les

<i>CPC</i>	<i>Applicable ?</i>	<i>Date de première soumission</i>	<i>Réponse / Réponse pour N/A</i>	<i>Observation du Secrétariat</i>	<i>ST09 soumis ?</i>	<i>Raison dans l'IOMS pour la non-soumission du ST09</i>
			accompagnant les règlements exige que les capitaines des navires de pêche participent aux programmes d'observateurs, y compris de surveillance électronique, comme indiqué par le Directeur des pêches. Comme indiqué dans le rapport annuel, la Barbade est en phase préliminaire d'instauration du programme d'EMS via Shellcatch et les informations détaillées seront communiquées à l'ICCAT en temps opportun dans le cadre de la validation.			règlements exige que les capitaines des navires de pêche participent aux programmes d'observateurs, y compris de surveillance électronique, comme indiqué par le Directeur des pêches.
Belize	Non	23-05-2024	Le Belize ne mène pas de suivi scientifique alternatif car nous ne disposons pas de navires à petite échelle dans notre flottille à même d'embarquer un observateur.	La réponse devrait être 0= Applicable	Non	Le Belize ne mène pas de suivi scientifique alternatif car il ne dispose pas de navires à petite échelle dans sa flottille à même d'embarquer un observateur.
Bolivie	Non		La Bolivie ne disposait pas de programme national d'observateurs opérationnel, ni n'a utilisé une approche alternative, étant donné qu'elle n'avait pas de navires de pêche autorisés à opérer dans la zone de la Convention au cours de la période de déclaration.	Pas de pêcheries	Oui (vide)	
Brésil	Oui		Données indisponibles pour le moment.		Non	Données indisponibles pour le moment.
Cabo Verde	Non		Aucun programme national d'observateurs mis en place (pas de pêche active d'espèces ICCAT).	Le Cabo Verde a 6 navires autorisés dans le Registre de l'ICCAT et a capturé un total de 2.394 t d'espèces ICCAT combinées en 2023.	Oui (vide)	
Canada	Oui	13-09-2024	Soumis – toutes les données de capture, de rejets et des observateurs sont soumises sous forme agrégée		Oui	

<i>CPC</i>	<i>Applicable ?</i>	<i>Date de première soumission</i>	<i>Réponse / Réponse pour N/A</i>	<i>Observation du Secrétariat</i>	<i>ST09 soumis ?</i>	<i>Raison dans l'IOMS pour la non-soumission du ST09</i>
			conformément aux exigences nationales en matière de confidentialité des données de la tâche 1 et de la tâche 2 (13-09-2024).			
Chine, Rép. pop. Taipei chinois	Oui	05-09-2024	15-09-2024		Oui	
	Oui	19-04-2024	19-04-2024 - 05-07-2024		Oui	
Costa Rica	Non		Le Costa Rica ne capture pas l'espadon de l'Atlantique Sud.	Cette réponse est sans rapport avec l'exigence.	Oui (vide)	
Côte d'Ivoire				Pas de réponse dans l'IOMS.	Non	
Curaçao	Oui	01-08-2024	Les observateurs qui opèrent sur les navires de Curaçao sont formés par AZTI et exercent leurs tâches conformément aux réglementations de l'ICCAT et aux meilleures pratiques.		Oui	
Égypte	Oui		L'Agence de protection et de développement des lacs et des ressources halieutiques (LFRPDA), en collaboration avec l'Institut national d'océanographie et des pêches, mettra en œuvre dès que possible le programme scientifique pour que les spécialistes exercent les tâches d'observateurs scientifiques.		Non	L'Agence de protection et de développement des lacs et des ressources halieutiques (LFRPDA), en collaboration avec l'Institut national d'océanographie et des pêches, mettra en œuvre dès que possible le programme scientifique pour que les spécialistes exercent les tâches d'observateurs scientifiques.
El Salvador	Oui	02-07-2024			Oui	
Union européenne	Oui	12-09-2024			Oui	
France (SPM)	Oui	11-07-2024	11-07-2024		Oui (vide)	
Gabon	Oui		Pas de rapport.		Non	Pas de rapport.
Ghana	Oui		Rapport annuel.		Oui (Informations incomplètes)	
Guatemala				Pas de réponse dans l'IOMS.	Oui	

<i>CPC</i>	<i>Applicable ?</i>	<i>Date de première soumission</i>	<i>Réponse / Réponse pour N/A</i>	<i>Observation du Secrétariat</i>	<i>ST09 soumis ?</i>	<i>Raison dans l'IOMS pour la non-soumission du ST09</i>
Guinée équatoriale	Oui			Pas de réponse dans l'IOMS.	Non	
République de Guinée	Oui	16-09-2024	16-09-2024	La date de soumission du rapport annuel est indiquée dans l'IOMS mais aucun formulaire ST09 n'a été envoyé.	Non	Pas de raison à l'absence de soumission, seulement la date de soumission du rapport annuel. Toutefois, aucun formulaire ST09 n'a été envoyé.
Guyana				Pas de réponse dans l'IOMS.	Non	
Honduras	Non		N/A. Le Honduras ne dispose actuellement pas de navires de pêche autorisés à capturer des espèces ICCAT.		Non	Le Honduras ne dispose actuellement pas de navires de pêche autorisés à capturer des espèces ICCAT.
Islande	Non		Aucune pêcherie de ce type.		Oui (vide)	
Japon	Oui	04-09-2024	Soumis le 04-09-2024.		Oui	
Corée (Rép.)	Oui	15-07-2024			Oui	
Liberia	Oui		N/A. Le Liberia n'a pas de navires thoniers battant son pavillon.		Non	N/A. Le Liberia n'a pas de navires thoniers battant son pavillon.
Libye	Non		Le thon rouge est capturé vivant et transporté dans d'autres CPC d'élevage.		Non	Le thon rouge est capturé vivant et transporté dans d'autres CPC d'élevage.
Maroc	Oui	10-09-2024			Oui	
Mauritanie	Non		N'est pas concernée en l'absence de flottille.		Non	N'est pas concernée en l'absence de flottille.
Mexique	Oui	12-07-2024			Oui	
Namibie	Oui		Le 15/07/2024	La date de transmission des formulaires statistiques est indiquée dans l'IOMS mais aucun formulaire ST09 n'a été envoyé.	Non	Pas de raison à l'absence de soumission, la date de transmission des formulaires statistiques est seulement indiquée mais aucun formulaire ST09 n'a été envoyé.
Nicaragua	Non	13-09-2024	N/A (le Nicaragua n'a pas collecté d'informations dans le cadre des observateurs nationaux des pêches de thons car il n'y a actuellement pas de		Non	N/A (le Nicaragua n'a pas collecté d'informations dans le cadre des observateurs nationaux des pêches de thons car il n'y a actuellement pas de flottille de

<i>CPC</i>	<i>Applicable ?</i>	<i>Date de première soumission</i>	<i>Réponse / Réponse pour N/A</i>	<i>Observation du Secrétariat</i>	<i>ST09 soumis ?</i>	<i>Raison dans l'IOMS pour la non-soumission du ST09</i>
			flottille de pêche opérant dans la zone de la Convention).			pêche opérant dans la zone de la Convention).
Nigeria				Pas de réponse dans l'IOMS.	Non	
Norvège	Oui	15-02-2019	Ces informations sont fournies dans la II ^{ème} partie, à la section 4 du rapport annuel de la Norvège.		Oui	
Panama	Oui	21-07-2023			Oui	
Philippines	Non		N/A. Cette CPC n'a pas de flottille en activité dans la zone de la Convention de l'ICCAT depuis 2015 et à ce jour.	Pas de pêcheries	Oui (vide)	
Russie	Oui	02-07-2024	Les observateurs ont couvert 14% des jours de pêche des pêcheries de chalut (02-07-2024).		Oui	
São Tomé e Príncipe				Pas de réponse dans l'IOMS.	Non	
Sénégal	Oui		Le Sénégal dispose d'un programme d'observateurs et les observateurs sont automatiquement affectés à bord des senneurs nationaux. Près de quarante agents ont été recrutés en 2023 et des ateliers de formation ont été organisés en 2023 et 2024. Les données collectées en 2023 par les observateurs à bord de senneurs sénégalais ont été soumises à l'ICCAT.		Oui	
Sierra Leone	Oui		La Sierra Leone n'a pas d'observateurs à bord de thoniers.		Non	La Sierra Leone n'a pas d'observateurs à bord de thoniers.
Afrique du Sud	Oui	15-09-2024			Oui	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Non		Saint-Vincent-et-les-Grenadines n'a pas déployé d'observateurs scientifiques en 2023. Les navires qui opèrent actuellement font partie de la flottille artisanale.	La réponse devrait être 0= Applicable	Non	Saint-Vincent-et-les-Grenadines n'a pas déployé d'observateurs scientifiques en 2023. Les navires qui opèrent actuellement font partie de la flottille artisanale.
Suriname	Non		N/A. Le Suriname a commencé à cibler des thonidés et des espèces apparentées au mois de juin 2023 à l'aide de		Oui	

<i>CPC</i>	<i>Applicable ?</i>	<i>Date de première soumission</i>	<i>Réponse / Réponse pour N/A</i>	<i>Observation du Secrétariat</i>	<i>ST09 soumis ?</i>	<i>Raison dans l'IOMS pour la non-soumission du ST09</i>
			palangriers battant le pavillon du Suriname. Le Suriname s'emploie donc actuellement à trouver les moyens de mettre en œuvre un programme d'observateurs scientifiques pour ces thoniers du Suriname et vise à le mettre en œuvre dès que possible.			
Syrie				Pas de réponse dans l'IOMS.	Non	
Trinité-et-Tobago	Oui		Trinité-et-Tobago participe au projet régional sur 4 ans du GEF « Stratégies, technologies et solutions sociales pour gérer les prises accessoires dans les pêcheries tropicales des grands écosystèmes marins (REBYC-III CLME+) », dans le cadre duquel des programmes pilotes d'observateurs et d'EMS seront mis en œuvre. L'atelier de lancement du projet a été tenu en janvier 2024. Le cadre de gouvernance de gestion des pêches de Trinité-et-Tobago devrait être considérablement amélioré grâce à l'adoption du projet de loi sur la gestion des pêches (2023). Au terme de longues consultations en novembre 2023 et de l'examen consécutif des commentaires, le projet de loi doit être transmis au Comité de révision de la législation du Cabinet d'ici fin 2024. Le projet de loi prévoit la collecte et l'analyse des données nécessaires de captures, d'effort de pêche et des données biologiques ainsi que la mise en œuvre des programmes d'observateurs et d'EMS.		Non	Trinité-et-Tobago participe au projet régional sur 4 ans du GEF « Stratégies, technologies et solutions sociales pour gérer les prises accessoires dans les pêcheries tropicales des grands écosystèmes marins (REBYC-III CLME+) », dans le cadre duquel des programmes pilotes d'observateurs et d'EMS seront mis en œuvre. L'atelier de lancement du projet a été tenu en janvier 2024. Le cadre de gouvernance de gestion des pêches de Trinité-et-Tobago devrait être considérablement amélioré grâce à l'adoption du projet de loi sur la gestion des pêches (2023). Au terme de longues consultations en novembre 2023 et de l'examen consécutif des commentaires, le projet de loi doit être transmis au Comité de révision de la législation du Cabinet d'ici fin 2024. Le projet de loi prévoit la collecte et l'analyse des données nécessaires de captures, d'effort de pêche et des données biologiques ainsi que la mise en œuvre des programmes d'observateurs et d'EMS.
Tunisie	Oui	09-07-2024			Oui	

<i>CPC</i>	<i>Applicable ?</i>	<i>Date de première soumission</i>	<i>Réponse / Réponse pour N/A</i>	<i>Observation du Secrétariat</i>	<i>ST09 soumis ?</i>	<i>Raison dans l'IOMS pour la non-soumission du ST09</i>
Türkiye	Oui	22-07-2024	Transmis à l'ICCAT le 22-07-2024 dans le rapport intitulé : « Report_on_GEN11_SHK01_BYC04_BYC05_TUR2022 ». Le rapport M:BYC 04 a été actualisé et transmis au Secrétariat le 03-09-2024.		Oui	
Royaume-Uni	Oui		En 2023, le RU-Met n'avait qu'un seul programme national d'observateurs applicable à sa pêcherie de germon de l'Atlantique Nord qui se composait de deux chalutiers en paires. Le prestataire de services d'observateurs s'assure que tous ses observateurs sont formés pour remplir les obligations de la Rec. 16-24. De plus amples informations sont disponibles dans le rapport annuel. La formation a été dispensée dans les territoires d'outre-mer du RU en 2023 pour mettre en œuvre la Rec. 16-14 en 2024.		Oui	
États-Unis	Oui	15-09-2024	Consulter la Section 2 du rapport annuel des États-Unis.		Oui	
Uruguay	Non		Aucune activité de la flottille en 2023.		Non	Aucune activité de la flottille en 2023.
Venezuela	Oui		Le Venezuela a rencontré des difficultés pour développer le programme d'observateurs. Selon les estimations, le nouveau projet d'observateurs sera en cours d'ici la fin 2024.		Non	Le Venezuela a rencontré des difficultés pour développer le programme d'observateurs. Selon les estimations, le nouveau projet d'observateurs sera en cours d'ici la fin 2024.